



Conseil Municipal du 6 Septembre 2022

PROCÈS-VERBAL

Le six septembre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAUCON Amélie, DANTHOIS Nicole, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, ALVAREZ Déborah, DIGUET Anne-Lise, GATARD Catherine et VIOLEAU Quentin.

Excusés : SIONNEAU Jacques, FAZILLEAU Christian et ETAVARD Michel.

Secrétaire de séance : FERRIERE Bernadette

Convocation : le 1^{er} Septembre 2022

Publié le : 20 Octobre 2022

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 6 Juillet 2022 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Avenant de prolongation de la convention de mutualisation avec l'agglo2b**
- **Convention avec le cinéma de Cerizay pour « ciné-Ados »**
- **Convention fonds de concours travaux eau pluviale « Rue du Sabotier »**
- **Convention groupement de commandes SIEDS électricité salle polyvalente**
- **Décision modificative n° 6**

DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Néant

✓ **Avenant n° 14 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale**

Le Maire informe le conseil municipal que pour favoriser la mise en place de l'agglo2b, le conseil municipal en sa séance du 15 Avril 2014 avait accepté de signer une convention de mutualisation et de solidarité territoriale.

Cette convention a pour but de fixer des règles entre les Communes et l'Agglo2b.

Cet avenant a pour objet de prolonger la convention susvisée pour 2 années supplémentaires soit jusqu'au 31/12/2023.

Les autres articles demeurent sans changement et les modalités qui y sont exposées demeurent en vigueur.

Seul l'article 4 relatif à la durée de la convention est modifié comme suit :

La présente convention est prolongée d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, soit jusqu'au 31/12/2023.

Délibération :

- **Le conseil municipal ADOPTE** la prolongation de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale par l'avenant n°14.

✓ **Contrat Renouvellement convention de partenariat entre La SARL SCIC cinémas bocage et la commune de Saint-André-Sur-Sèvre « Projet cinéma 2022-2023 »**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conventionné avec les cinémas du Bocage (7^{ème} art Cerizay) pour l'année scolaire 2021-2022 le projet « Ciné-Ados » lancé par la Ville de Cerizay, en partenariat avec les Cinémas du Bocage, le Centre Socioculturel du Cerizéen et les communes du Cerizéen qui le souhaitent.

La Commune participe à l'organisation des séances (à raison d'une séance à chaque veille de vacances scolaires soit 5 séances dans l'année) et prend en charge une partie du montant des places de cinéma liées aux séances « ciné-ados » pour les collégiens de Cerizay domiciliés à Saint-André-Sur-Sèvre, à raison de 1€/séance/jeune (soit un reste à charge pour eux de 3€ la séance).

Délibération :

→ **Le conseil municipal DECIDE** de renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2022-2023 dans les mêmes conditions.

✓ **Convention pour fonds de concours à l'agglomération pour les travaux eaux pluviales Rue du Sabotier pour les travaux de voirie**

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie de la Rue du Sabotier émanant de la Commune, il était nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau eaux pluviales, en amont.

Le réseau eaux pluviales est géré par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Par conséquent, il est demandé à la Commune de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par le maître d'ouvrage (l'agglomération) dans le cadre des travaux d'eaux pluviales par le versement d'un fonds de concours.

Une convention précise les conditions de versement du fonds de concours et les engagements de chacune des parties : L'agglomération s'engage à mettre en œuvre les travaux d'eaux pluviales et la Commune contribue financièrement à cette opération par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Les travaux d'eaux pluviales s'élèvent à 27 000€ HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre fixés à 4% du montant des travaux). Le montant total du fonds de concours demandé à la Commune est fixé à 13 500,00 euros HT, soit 50 % du montant global du projet.

Délibération :

→ **Le conseil municipal ACCEPTE** de contribuer au financement des travaux d'eaux pluviales de la Rue du Sabotier par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 13 500€ au profit de l'agglomération.

L'adjoint au maire en charge du dossier précise que les travaux d'eau pluviale ont été réalisés par TPF du 20 Juin à mi-Juillet, les travaux d'eau potable réalisés par Cise tp Ouest ont débuté le 29 Août et se termineront le 8 septembre et les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise Charier Tp en Septembre.

✓ **Adhésion au groupement de commandes avec le SIEDS pour l'achat d'électricité pour la salle polyvalente « L'Andrésienne »**

Le besoin en puissance de raccordement électrique est estimé à 103 kva pour alimenter la salle polyvalente (contre 36 kva auparavant).

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et au vu du cours actuel de l'électricité, la Commune de Saint-André-Sur-Sèvre, au regard des besoins, pour la nouvelle salle polyvalente « L'Andrésienne », a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Délibération :

→ **Le conseil municipal DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEDS pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur l'acheminement et de fourniture d'électricité pour la salle « L'Andrésienne ».

✓ **Décision modificative n° 6 du budget principal**

Plusieurs créances prises en charge depuis plus de 2 ans n'ont pas encore été recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses.

Sur demande du percepteur, il nous appartient de modifier notre budget afin de constituer une provision pour un montant de 476,31€.

Il s'agit d'une écriture comptable visant à sortir cette provision (compte 6817 pour un montant de 476,31€) pour alimenter un compte d'attente (compte 7817 pour un montant de 476,31€)

COMMUNICATION DU MAIRE :

« Mission argent de poche » du 1^{er} Juillet au 30 Août : 5 Jeunes (Erine Vallée, Méline Bodin, Laly Micheneau, Léa Alvarez et Arthur Geffard) ont effectué 82 demi-journées au service de leur Commune avec Gilles, Mélanie et Elisa. Une petite équipe efficace, motivée...5 jeunes très agréables qui ont travaillé efficacement. Nous les en remercions.

Présentation du rapport d'activités 2021 de l'agglomération

Recrutement d'un nouvel agent : Marie FOULADOUX a rejoint le personnel communal au 1^{er} Septembre 2022. Elle exerce les fonctions d'accompagnatrice du transport scolaire ainsi que l'entretien des bâtiments publics et des espaces verts de la Commune. Elle a dans un premier temps été recrutée à mi-temps.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Bilan « visite estivale » le 4 Août, intitulée « Promenons-nous dans les bois », la visite estivale s'est déroulée dans le bois appartenant à M. DUPONT Laurent, au Chêne Fin. Un jeu de piste avec quatre points d'intérêts à découvrir par l'intermédiaire d'une chasse au trésor (quizz, objets à retrouver...). Chaque équipe avait pour mission de retrouver une pièce de puzzle, reconstitué par la suite à la salle du Jardin lors du pot de dégustation de produit locaux. Cette manifestation intergénérationnelle a été organisée par la commission « vie locale » en partenariat avec l'association « Sèvre et Puys ».

Au vu de la chaleur ce jour là, les 54 personnes présentes ont bien apprécié le lieu.

Chaque enfant est reparti avec une boussole, un sac et un stylo.

Merci à M. DUPONT d'avoir ouvert son bois pour l'occasion.

Opération « SOS LIONS CLUB » : Une petite boîte pour une vie. Lors d'une intervention de secours, chaque minute compte. La boîte LIONS SOS permet d'optimiser la prise en charge rapide et efficace d'une personne en détresse à son domicile.

Il s'agit de centraliser dans une petite boîte rangée dans la porte du réfrigérateur des informations écrites et vitales relatives à la santé de la personne. Celles-ci permettront d'informer les services de secours sur l'état de santé du patient, sur les traitements suivis et ainsi peut-être de leur faire gagner un temps précieux lors de leur intervention.

Si les services d'urgence interviennent et aperçoivent l'autocollant LIONS SOS sur la porte du réfrigérateur, les secours savent qu'une fiche de renseignement dont ils peuvent avoir besoin est disponible à l'intérieur.

La mise en place de ce projet apporte une tranquillité d'esprit aux bénéficiaires, personnes âgées, isolées, fragilisées par la maladie, le handicap et autres ainsi qu'à leur famille. Les membres du C.C.A.S passeront distribuer, dans un premier temps, ses boîtes aux habitants qui nécessitent une attention particulière.

Action « désherbage du cimetière » : La municipalité lance un nouvel appel à volontaires pour une action citoyenne visant à désherber le cimetière à l'approche de la Toussaint. Le cimetière étant beaucoup fréquenté en cette période de fleurissement des tombes des proches. Les élus vous donnent rendez-vous le samedi 15 Octobre à 10h au cimetière.

Inauguration de la salle « L'Andrésienne » : La date du samedi 22 Octobre à 11h a été arrêtée pour l'inauguration de la salle. Une invitation sera faite à destination de Mme la Sous-préfète, du sénateur, des élus de l'agglomération ainsi qu'aux habitants de la Commune. Une exposition photos est à prévoir par la commission vie locale.

Invitation présidents des associations : Le vendredi 23 Septembre à 18h, les présidents des associations utilisatrices de la salle l'Andrésienne sont invités à une formation à l'utilisation de la sonorisation, l'éclairage et le chauffage de la salle l'Andrésienne.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Entretien du cimetière : L'entretien du cimetière représente une charge de travail très importante. Les élus de la commission voirie vont réfléchir et enquêter sur les pratiques des autres communes avant d'envisager d'éventuels travaux en 2023/2024.

Terrain de pétanque : L'entreprise PELLETIER TP démarrera les travaux de création du terrain de pétanque ainsi que la reprise du parking, Rue Marie Millasseau, le 12 Septembre.

La séance est levée à 23H30.

Prochain conseil municipal : le Mardi 18 Octobre 2022

Le Maire
Dany GRELLIER

La secrétaire de séance
Bernadette FERRIERE

